

COMITÉ D'Auvergne de Rugby

COMPÉTITIONS – 7 AU – 15 ANS 1^{ère} PHASE 2008-2009

LE CLUB ORGANISATEUR:

DANS LA SEMAINE QUI PRÉCÈDE:

INFORME DÈS LE LUNDI LES CLUBS VISITEURS DE L'ORGANISATION DES RENCONTRES (LIEU, HORAIRES) ET DEMANDE LE NOMBRE DES PARTICIPANTS.

SOUS 48 HEURES:

ADRESSE LA FEUILLE DE RESULTATS ET LES FEUILLES DE PARTICIPATION DES CLUBS AU COMITÉ (CONVENABLEMENT REMPLIE, LISIBLE ET SANS OUBLIER LES SCORES)

CLUBS PARTICIPANT :

REMPLISSENT PAR CATEGORIE UNE FEUILLE DE PARTICIPATION(- 7, - 9, -11 ,-13,-15 ANS) ET LES REMETTENT AU CLUB ORGANISATEUR.

**ARBITRAGE :APPLICATION STRICTE DU RUGBY-DIGEST DES
- 7 ANS AU – 13 ANS.**

**POUR LES – 15 ANS APPLICATION DU REGLEMENT RUGBY
DIGEST**

VARIANTES :

MELEE ORDONNEE :

- mêlée simulée avec talonnage autorisé sans poussée et sans que le 9 adverse suive la progression du ballon (cause : pas de 3^{ème} ligne aile)

- introduction d'une ligne de hors jeu 5 mètres derrière les pieds du coéquipier le plus en arrière de la mêlée

TOUCHE ET ALIGNEMENT :

- pas de limitation du nombre de joueurs pouvant participer à l'alignement

- le réceptionnaire doit se tenir à 2 mètres de l'alignement. Le joueur opposé au lanceur doit se tenir dans la zone comprise entre la ligne des 3 « pas » (voir

rugby digest) et la ligne de touche, mais en retrait du début de l'alignement.

- si une équipe renvoie le ballon dans ses 22 mètres et que le ballon est ensuite botté directement en touche, il n'y a pas de gain de terrain

- lors d'une remise en jeu rapide, le joueur peut lancer le ballon soit droit, soit en arrière vers sa propre ligne de but.

EN – 15 ANS : 2 JEUNES ARBITRES + 2 JUGES DE TOUCHE DE L'ÉQUIPE AU REPOS ASSISTES D'UN ÉDUCATEUR CONSEIL.

COMPORTEMENT DES ÉDUCATEURS:

DOIVENT ÊTRE EXEMPLAIRES, CONSEILLER SON ÉQUIPE EST TRÈS BIEN ET TRÈS EFFICACE, "CRIER APRÈS L'ARBITRE ET LES ADVERSAIRES, L'EST BEAUCOUP MOINS"

PS : Pour les feuilles de matchs et les feuilles de résultats voir le site du Comité d'Auvergne de Rugby.